



Pose de volets roulants dans une copropriété

Par **HUYON JeanLuc**, le **12/05/2017** à **17:39**

En copropriété, J'ai demandé l'an passé lors de l'AG l'autorisation de poser des volets roulants sur mes menuiseries, suite aux refus de certains, il m'a été demandé de faire une demande auprès de la mairie et j'ai obtenu leur accord. Je vais refaire la même demande cette année, peut-on me donner un refus en sachant que l'un des copropriétaires en a installés sans faire de demande et ça n'a choqué personne

Par **youris**, le **12/05/2017** à **19:06**

bonjour,
l'assemblée générale peut opposer un refus à votre demande et dans le même temps demander au copropriétaire qui a installé les siens de les enlever.
si l'a.g.refuse de faire enlever les volets roulants à ce copropriétaire, cela difficile qu'elle vous refuse la pose des vôtres et ce sera un motif de contestation de ce refus devant un tribunal.
salutations